



2025-007

DEPARTEMENT DE
L'AUDEARRONDISSEMENT
DE NARBONNE**DOMAINE :**INSTITUTIONS ET VIE
POLITIQUE**SOUS-DOMAINE**

INTERCOMMUNALITÉ

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

OBJET :Demande de
reconnaissance
d'intérêt
communautaire d'une
portion de la RD 6009
à l'intérieur de
l'agglomération du
Hameau de Prat de
Cest**CONVOCAION C.M. :**
04/02/2025REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**COMMUNE DE BAGES****Délibération n° 07****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 11 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le onze février

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la grande salle de l'Espace Louis Daudé de Bages (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Stéfan FROWEIN, Henri BUSTO, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude BUSTO.**PROCURATIONS :** Sandrine SERRE à Henri BASTIDE, Claudine BOUFFET à Emilie EVEILLECHIEN.**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Charles REALES.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral n° MCLI-INTERCO-2024-323 portant modification de l'arrêté préfectoral n° MCLI-INTERCO-2024-144 du 04 juillet 2024 dans lequel figurent les statuts du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, avec les diverses compétences obligatoires et facultatives, et notamment la compétence optionnelle « *création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire* ».

Il précise que la définition de l'intérêt communautaire constitue la ligne de partage entre les interventions confiées à la Communauté d'Agglomération, et les attributions conservées par les communes ou autres gestionnaires de voiries.

Aussi, compte tenu des critères de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « *création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire* » du Grand Narbonne, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la possibilité de reconnaître d'intérêt communautaire une portion de la RD 6009 située à l'intérieur de l'agglomération du Hameau de Prat de Cest, PR 18+675 Côté Narbonne et PR 19+617 Côté Peyriac de Mer.

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :**

- ✧ EMET un avis favorable à la reconnaissance d'intérêt communautaire d'une portion de la RD 6009 située à l'intérieur de l'agglomération du Hameau de Prat de Cest, PR 18+675 Côté Narbonne et PR 19+617 Côté Peyriac de Mer, dans le cadre de la compétence optionnelle « *création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire* » du Grand Narbonne ;
- ✧ DEMANDE à Monsieur le Maire d'engager la procédure auprès du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération ;
- ✧ PRÉCISE que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité
 - Transmise à Monsieur le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération
 - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur

**AFFICHAGE DE LA
CONVOCAION C.M :**
04/02/2025

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

CERTIFIÉE

EXECUTOIRE

PAR RECEPTION EN

S/PREFECTURE LE :

13/02/2025

PAR PUBLICATION

LE : 13/02/2025

Jean-Louis RIO



Maire de BAGES



Charles REALES



Secrétaire de séance